



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-74

En exercice : 29

Présents : 20 à l'ouverture de la séance à 20h34  
21 à l'arrivée de Mme AVELINE à 22h26

Votants : 29

Date de la convocation : 24 juin 2022 par courrier et par voie dématérialisée  
Date de l'affichage : 24 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente juin à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis à la mairie de Bois-le-Roi, sous la Présidence de Monsieur David DINTILHAC, Maire.

Étaient présents (21) : M. DINTILHAC, Mme VINOT, M. REYJAL, Mme BELMIN, Mme CUSSEAU, M. FONTANES, Mme AVELINE (arrivée à 22h26), M. DE OLIVEIRA, Mme ALHADEF, M. BORDEREAUX, M. DURAND, M. MAUCLERT, Mme MOUSSOURS, M. BARBES, Mme DEKKER, M. GAUTHIER, Mme PULYK, M. DUVIVIER, Mme GIRE, M. PERRIN, Mme VETTESE.

Pouvoirs (9) : M. HLAVAC à M. DE OLIVEIRA,  
Mme AVELINE à Mme VINOT (arrivée à 22h26),  
Mme BOYER à Mme BELMIN,  
M. ACHARD à M. FONTANES,  
Mme FERREIRA DOS SANTOS à Mme CUSSEAU,  
M. ROTH à Mme ALHADEF,  
M. BLONDAZ-GÉRARD à M. DUVIVIER,  
Mme ASCHEHOUG à M. GAUTHIER,  
Mme POULLOT à Mme GIRE.

Mme VINOT est désignée secrétaire de séance, **À LA MAJORITÉ** et procède à l'appel.

Monsieur le Maire constate le quorum.

### **OBJET : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BÉBÉ ACCUEIL**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

**VU** le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

**VU** les articles L. 2324-14 à L. 2324-43 du Code de la santé publique portant réglementation des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

**VU** l'agrément de la Protection maternelle et infantile (PMI) actualisé en octobre 2016 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable de la commission petite enfance du 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré À L'UNANIMITÉ ;**

**APPROUVE** le règlement intérieur du Bébé Accueil jusqu'à ce qu'un nouveau règlement intérieur soit voté ;

